Assurance et Banque

Guide pratique Essen'Ciel

ANPERE
association d'assurés

document non contractuel

Bonjour et bienvenue dans votre guide pratique Essen'Ciel Obsèques !

Mais d'abord, à quoi sert ce document ?
Ce guide a pour objectif de **vous fournir les informations essentielles pour VOUS ET VOS PROCHES**.

JE SUIS L'ASSURÉ

Comment informer mes proches de l'existence de mon adhésion au contrat ?
Quels sont les documents à ma disposition ?
Comment bénéficier de mes garanties d'assistance dès l'adhésion ?

JE SUIS UN PROCHE DE L'ASSURÉ

Comment bénéficier du capital décès garanti pour le financement des obsèques ?
Quels sont les garanties d'assistance à disposition pour me soutenir le moment venu ?
Comment bénéficier de mes garanties d'assistance ?

Je suis l'assuré

1 2

Je suis un proche de l'assuré

1 2 3

1 J'informe mes proches de mon adhésion au contrat

Je leur laisse les informations sur les modalités de règlement du capital décès garanti et sur les garanties d'assistance à leur disposition.

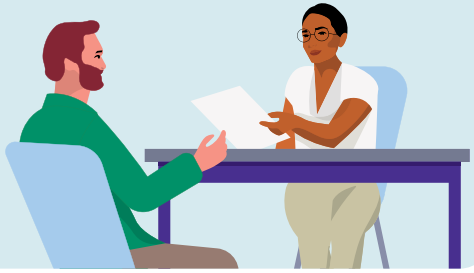

Les documents à ma disposition, sur mon espace client

- La notice d'information qui détaille l'ensemble des garanties ainsi que leurs limites et exclusions
- Le guide pratique
- Le contact de mon conseiller AXA

Les documents à partager à mes proches

- Mes cartes d'adhérent
- Le guide pratique Essen'Ciel

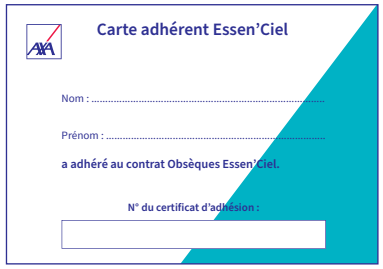

2 Je bénéficie de garanties d'assistance dès l'adhésion

Je contacte un conseiller AXA Assistance
Par téléphone au

01 55 92 26 92

Numéro non surtaxé, coût d'un appel local
7 j/7, de 8 h à 20 h 30 (horaires France métropolitaine).

Nous répondons à vos questions sur la préparation des obsèques.

- **Conseils sur les démarches** : obsèques civiles ou religieuses, crémation, don du corps…
- **Information sur les réglementations en vigueurs** : cimetières, concessions, transport, chambres funéraires…

Et nous vous fournissons des informations juridiques et fiscales.

- **L'héritage et la succession**
  Sur les héritiers, les testaments, les coûts de l'héritage, la dévolution légale…
- **L'information juridique et fiscale**
  Sur la revente de biens, les plus-values, les transferts de fonds...

Je suis l'assuré

1 2

Je suis un proche de l'assuré

1 2 3

1

J'évite l'avance de frais[3] ou je bénéficie du remboursement des frais d'obsèques que j'ai réglés

Je signale le décès de mon proche, le plus tôt possible, en contactant :

Le distributeur
(dont je trouve les coordonnées sur les courriers adressés)

OU

Le service client AXA :
par mail à l'adresse essenciel@axa.fr
ou par téléphone au **09 70 80 84**
+ n° de département (choix 1).

LES DOCUMENTS À TRANSMETTRE[4]

L'acte de décès de l'assuré
La facture des pompes funèbres

+

LES OBSÈQUES NE SONT PAS ENCORE RÉGLÉES ?
Pour que le capital soit versé directement à l'organisme de pompes funèbre : **j'envoie le RIB de l'organisme des pompes funèbres**.

LES OBSÈQUES SONT DÉJÀ RÉGLÉES ?
Pour que le capital soit versé à la personne qui a avancé les frais : **j'envoie le RIB et le justificatif d'identité de la personne qui a réglé**.

Règlement en 48h après réception de l'ensemble des pièces justificatives.

(3) Le capital décès garanti, à hauteur des frais d'obsèques et sur présentation de facture, peut être réglé directement à l'organisme de pompes funèbres en charge des obsèques.
(4) En cas de décès durant la première année, seul le décès accidentel étant couvert, d'autres pièces sont réclamées. Le détail des pièces se trouve dans la notice du contrat.

2 3

Je bénéficie de service d'assistance au moment venu

Et dans la durée...

Je contacte un conseiller AXA Assistance par téléphone au **01 55 92 26 92**
Numéro non surtaxé, coût d'un appel local 7 j/7, de 8 h à 20 h 30 (horaires France métropolitaine).

En cas de décès à plus de 30 km du domicile, nous organisons et prenons en charge le rapatriement et les frais de transports des proches jusqu'à 3 600 €

Du défunt jusqu'au lieu d'inhumation en France. Incluant, les frais de traitement post mortem, de mise en bière et d'aménagement nécessaire au transport.

- **Les frais de transports sont pris en charge** pour la présence d'un proche et le retour des proches voyageant avec lui si nécessaire.

Nous nous occupons de trouver la personne idéale pour vous épauler. Vous faites le choix parmi des services en fonction de vos besoins, jusqu'à 750 €

Aide-ménagère au domicile du défunt

- Pour accomplir les tâches de nettoyage et de rangement

Garde des enfants

- Si personne ne peut assurer la garde des enfants ou petits-enfants de moins de 15 ans

Garde des animaux domestiques

- Si les animaux domestiques ne peuvent bénéficier de leur garde habituelle

Nous vous proposons une mise en relation avec un psychologue spécialisé dans le deuil. Les honoraires sont pris en charge jusqu'à 480 €

- **Jusqu'à 6 rendez-vous téléphoniques ou en cabinet avec un psychologue clinicien**, pendant 12 mois suivant le décès, dans la limite de 80 € par séance.

Nous mettons en place des services utiles pour vos démarches

Une plateforme digitale est mise à disposition pour préparer vos démarches, pendant 1 an

- Cette plateforme permet de prendre connaissance des démarches à réaliser et de préparer tous vos dossiers. **Elle permet de générer des lettres rédigées, centraliser les justificatifs à fournir et envoyer les courriers aux organismes**.

En cas de besoin, nous vous proposons un accompagnement social

- Nous vous proposons 3 évaluations par téléphone par un(e) Assistant(e) Social(e) qui vous aidera à organiser vos démarches auprès des organismes appropriés.

Et pour les formalités les plus urgentes nous mettons en place un taxi pour les personnes seules, jusqu'à 160 €

- Nous prenons en charge les déplacements dans un rayon de 50 km

Votre interlocuteur AXA

Vos **services en ligne**

Gagnez du temps en utilisant

AXA vous répond sur :

Votre Association **ANPERE**

Avec ce contrat, vous adhérez à ANPERE
(Association Nationale pour le Prévoyance
et l'Epargne et la Retraite - 1 600 000 adhérents).
Vous bénéficiez des atouts du contrat associatif :
+ d'informations régulières
+ d'avantages exclusifs
Pour en savoir plus : **anpere.fr**

OFFRE CITOYENNE

CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur **axa.fr**

Réf. 2006635D-1025 - Crédit photo : GettyImages, Shutterstock, AdobeStock - 3ma group

AXA France Vie - S.A. au capital de 487 725 073,50 € - R.C.S. Nanterre 310 499 959 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **Inter Partner Assistance**. société anonyme de droit belge immatriculée au registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro BCE 0415.591.055, dont le siège social est situé 7 Boulevard du Régent 1000 – Bruxelles – Belgique, prise au travers de sa succursale française, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500, n° TVA intracommunautaire FR42316139500, IDU N°FR322155_01UWGT, et située 8-10, rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff Entreprises régies par le Code des assurances - **Entreprises régies par le Code des assurances • ANPERE** (Association Nationale pour la Prévoyance l'Épargne et la Retraite), association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751090757, JO n° 26 du 28 juin 1989 - Siège social : 81, avenue François Arago - 92000 Nanterre.